



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ANPE

Question écrite n° 20735

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la récente décision de l'agence locale pour l'emploi d'Orange (Vaucluse) de supprimer, à compter du 1er novembre 1998, les permanences des conseillers de l'ANPE à Valréas (Vaucluse). Depuis plusieurs années, la commune de Valréas met en effet à disposition de l'ANPE des locaux, du matériel et prend en charge un emploi à mi-temps, afin d'assurer aux 1 000 demandeurs d'emploi du canton de Valréas un service de qualité proche de leur domicile, pour qu'ils puissent rapidement trouver un appui de proximité dans leur recherche d'emploi. L'arrêt de ces permanences aurait pour conséquence d'obliger les demandeurs d'emploi à se rendre à Orange, qui se situe à quarante kilomètres de Valréas, ce qui renforcerait de façon inacceptable l'inégalité du service offert aux demandeurs d'emploi sur le département de Vaucluse. Aussi, alors que la lutte contre le chômage devrait figurer parmi les priorités absolues du Gouvernement, force est de constater que les municipalités qui fournissent sur leur propre budget un effort pour maintenir, au plus proche des besoins, les infrastructures nécessaires à la recherche d'un emploi ne sont pas soutenues par l'administration, et ce alors même que la mairie de Valréas vient de signer avec le préfet une convention sur l'instauration d'un point « services publics » dans la commune. Face à cette situation, il lui demande, d'une part, de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce dossier, et de lui indiquer, d'autre part, les moyens précis qu'elle entend mettre en oeuvre pour maintenir la permanence ANPE de Valréas qui joue un rôle essentiel dans la lutte contre le chômage dans le canton de l'Enclave des Papes.

Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité est très attentive à ce que le service public de l'emploi développe ses services afin de réduire les difficultés des demandeurs d'emploi résidant en zone rurale ou dans des communes ne disposant pas d'une ANPE. L'agence nationale pour l'emploi a multiplié ces dernières années des accords de partenariat, afin d'offrir un service de proximité aux demandeurs d'emploi. L'accord avec l'association des maires de France marque la volonté commune des services de l'Etat et des collectivités territoriales d'unir leurs efforts pour faciliter les démarches des demandeurs d'emploi. S'agissant des permanences assurées par les conseillers de l'agence locale pour l'emploi d'Orange dans la commune de Valréas, le directeur régional de l'ANPE a confirmé leur maintien à raison de deux jours par semaine.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20735

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1998, page 5787

Réponse publiée le : 20 septembre 1999, page 5507